

## Communiqué de presse

### CEGC lance une solution de « Garantie des loyers impayés » entièrement digitalisée

Paris, le 21 septembre 2021

**Avec cette nouvelle offre, la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CEGC) propose aux administrateurs de biens, en plus de la garantie des loyers impayés, un parcours entièrement digitalisé pour les accompagner dans la gestion locative de leurs clients propriétaires-bailleurs. Grâce à la plateforme « Click & Loc », ils peuvent bénéficier d'une certification des dossiers locataires pour l'attribution des garanties, en temps réel. De plus, ils peuvent suivre l'ensemble de leurs dossiers, de la déclaration des lots à garantir à la gestion des sinistres, directement en ligne.**

Aujourd'hui, 70 % des propriétaires sont prêts à confier leur bien à un professionnel s'ils sont sécurisés\* et 48 % envisagent de se couvrir contre les impayés de loyer\*\*. La crise sanitaire et économique de la Covid-19 est venue renforcer cette tendance. Avec la nouvelle offre « Garantie des loyers impayés » de CEGC, les administrateurs de biens peuvent proposer à leurs clients, dans le cadre de la gestion sous mandat, de sécuriser non seulement leurs loyers, mais aussi d'éviter les désagréments liés à des dégradations du logement, à un départ prématuré du locataire ou encore à d'éventuels frais de procédure judiciaire. Les propriétaires-bailleurs peuvent bénéficier d'une prise en charge rapide des impayés et ont également la possibilité de déduire 100 % des primes d'assurance de leurs revenus fonciers (pour les propriétaires-bailleurs au régime réel pour leurs revenus fonciers).

De leur côté, les administrateurs de biens bénéficient pour gérer leurs dossiers clients d'un parcours entièrement digitalisé via la plateforme « Click & Loc ». Celle-ci vérifie la fiabilité des principaux documents fournis par les locataires (bulletins de paie, déclaration d'impôts...), et produit une analyse très approfondie de l'ensemble des critères, favorisant la prise en compte d'un panel plus large de profils de locataires. La plateforme permet également de déclarer et de suivre les sinistres directement en ligne, avec des alertes pour rappeler les démarches administratives à effectuer. Par ailleurs, la « Garantie des loyers impayés » de CEGC indemnise l'administrateur de biens dès le premier mois d'impayé.

**Pour Anne Sallé-Mongauze, directrice générale de CEGC :** « Avec la Garantie des loyers impayés, CEGC complète son offre à destination des administrateurs de biens. Nous avons développé cette solution dans l'optique de faciliter l'accès au logement des locataires, en élargissant notamment les conditions d'éligibilité. Cet élargissement est rendu possible grâce à notre plateforme digitale « Click & Loc » qui permet d'analyser rapidement un grand nombre de critères pour la certification des dossiers locataires. Ce nouveau service digital permet également aux administrateurs de biens de gagner du temps dans la gestion de leurs dossiers et facilite leurs démarches pour la déclaration et le suivi des sinistres. »

\* Étude SeLogger menée en octobre 2019 auprès de 1576 propriétaires-bailleurs utilisateurs de SeLogger. Les résultats ont été redressés à partir des données de cadrage de Kantar TNS.

\*\* Étude SeLogger réalisée avec Opinion Way du 3 au 17 septembre 2020 auprès de 664 propriétaires-bailleurs.

### À propos de CEGC

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CEGC), filiale du Groupe BPCE, propose une large gamme d'offres de cautions et de garanties financières.

Elle affiche un encours brut cautionné de 225 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

Elle délivre des garanties financières aux entreprises, notamment auprès des professionnels de l'immobilier : administrateurs de biens et agents immobiliers, promoteurs immobiliers et constructeurs de maisons individuelles. Elle cautionne également les crédits à l'habitat des particuliers et les prêts d'investissement des professionnels et des acteurs du logement social et de l'économie sociale.

Les performances de CEGC sont la résultante de la robustesse de son modèle économique soutenue par l'expertise et l'engagement de ses 345 collaborateurs\*.

\* CDI + CDD + personnel détaché au 31/12/2020. Effectif temps plein : nombre de contrats hors congés maternité et déduction faite des temps partiels

### À propos du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE, avec son modèle de banque coopérative universelle représenté par 9 millions de sociétaires, est le deuxième acteur bancaire en France. Avec 100 000 collaborateurs, il est au service de 36 millions de clients dans le monde, particuliers, professionnels, entreprises, investisseurs et collectivités locales. Il est présent dans la banque de proximité et l'assurance en France avec ses deux grands réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne ainsi que la Banque Palatine. Il déploie également, avec Natixis, les métiers mondiaux de gestion d'actifs, de banque de grande clientèle et de paiements. A travers ce dispositif, il propose à ses clients une offre complète et diversifiée : solutions d'épargne, de placement, de trésorerie, de financement, d'assurance et d'investissement. La solidité financière du groupe est reconnue par quatre agences de notation financière, Moody's (A1, perspective stable), Standard & Poor's (A, perspective stable), Fitch (A+, perspective négative) et R&I (A+, perspective stable).

### Contacts presse Groupe BPCE

Fanny Kerecki : [fanny.kerecki@bpce.fr](mailto:fanny.kerecki@bpce.fr) / 06 17 42 16 33

Christine Francoise : [christine.francoise@bpce.fr](mailto:christine.francoise@bpce.fr) / 06 23 40 31 62



[groupebpce.com](https://www.groupebpce.com)